RCS : MACON
Code greffe : 7106

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MACON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1977 B 00030
Numéro SIREN : 310 485 396
Nom ou dénomination : MACONMOB

Ce dépôt a été enregistré le 30/04/2021 sous le numéro de dépôt A2021/001293

MACONMOB

MOBILIER DE France

Dépôt au Greffe le :

30 AVR. 2021

TRIBUNAL de COMMERCE de MÂCON

R.N. 6 – CENTRE COMMERCIAL DES BOUCHARDES
71680 CRECHES-SUR-SAONE
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE DE 38 112,25 EUROS
310.485.396 R.C.S. MACON

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DES ASSOCIES REUNIE LE 22 JUILLET 2020

Le 22 juillet 2020 à 9 heures, les associés de la société MACONMOB société par actions simplifiée au capital de 38 112,25 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 310.485.396 R.C.S. Mâcon se sont réunis au siège social en assemblée sur la convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

Etait présent :

QUATRO DIS SAS siège social : 150 rue Jean Chazy 69400 Villefranche sur Saône

L'assemblée est présidée par Mr Olivier VIANNAY représentant le Président de la Société.

Le Président constate que les actionnaires présents ou régulièrement représentés, possèdent ensemble 2 500 actions sur les 2 500 actions qui composent le capital social, et qu'en conséquence, l'assemblée est habilitée à voter toutes les décisions figurant à l'ordre du jour.

Le Président constate que tous les associés ont été régulièrement convoqués dans le respect des dispositions statutaires ; les associés lui en donnent acte.

Le Président met à la disposition de l'Assemblée les documents suivants :
(...)
Le Président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

-(...)
- Renouvellement des commissaires aux comptes
- (...)

QUATRIEME RESOLUTION

Les Associés décident de renouveler les mandats des Commissaires aux comptes, Monsieur Vincent ANDRE et Monsieur Olivier GAUDIN pour une durée de six années.
Leurs mandats arriveront donc à échéance lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution est rejetée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. De tout ce que dessus a été dressé le présent extrait du procès-verbal qui a été signé par le Président.

Pour QUATRO DIS SAS
Olivier VIANNAY

